



Doc. 14217
24 janvier 2017

Mettre fin à la cyberdiscrimination et aux propos haineux en ligne

Amendement¹ n° 11

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans l'amendement 11, remplacer les mots «les normes internationales en matière de protection des données» par les mots suivants:

«la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (ETS n° 108)».

1. 2017 - Première partie de session

